



# COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU MARDI 19 MAI 2009

---

- Présents : M. Xavier MAGNIN, Président  
Mme Fabienne MONBARON, Vice-présidente  
M. Pierre-Alain GAUD, Secrétaire  
Mme Geneviève GUINAND MAITRE (dès 20h10) et M. Denis THORIMBERT, membres du Bureau  
Mmes Nicole BERTHOD-HUTIN, Katia CHATELANAT, Marianne GÄRTNER, Virginie ROUILLER MAUGUÉ et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales  
MM. Joaquim BARBOSA (dès 20h10), Flavio BARROS, Robert CHAL, Olivier BROILLET, Cédric EPENYOY, Richard JEANMONOD, Philippe LÜSCHER, Jean-Claude MAILLARD, M. Jean-Michel MEYLAN, Georges REZWIAKOFF et Pierre-Antoine RIEBEN, Conseillers municipaux
- Conseil  
administratif : M. Laurent SEYDOUX, Maire  
Mme Geneviève ARNOLD, Conseillère administrative  
M. Thierry DURAND, Conseiller administratif
- Excusés : MM. Antonio GAMBUZZA et Philippe ROCHETIN
- Assistent  
à la séance : Mme Myriam MATTHEY-DORET, Secrétaire général  
Mme Patricia MERAD, Assistante au Secrétariat général
- Verbaliste : Mme Martine SUPOR DUVERNAY
- 

#### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2009
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions :
  - a) Culturelle conjointe avec Lancy du 22 avril
  - b) Aménagement du territoire du 27 avril
  - c) Finances et patrimoine financier du 28 avril
  - d) Finances et patrimoine financier du 4 et 13 mai
  - e) Sécurité Feu PC du 5 mai
  - f) Famille jeunesse et activités sociales du 7 mai
  - g) Constructions et équipements du 11 mai
  - h) Conjointe Sports culture et loisirs et Constructions et équipements du 14 mai
  - i) Sports culture et loisirs du 14 mai
5. Election du Bureau du Conseil municipal – Président, vice-président, secrétaire, vice-secrétaire – période du 1er juin 2009 au 31 mai 2010

## 6. Propositions du Conseil administratif : Projets de délibération

- 6.1 D 57-2009 R : Crédit d'engagement en vue de la réfection des sols de la Place de jeux de la Butte
- 6.2 D 59-2009 R : Crédit d'engagement en vue de la réfection de l'esplanade de la piscine et de la salle communale
- 6.3 D 61-2009 R : Crédit d'engagement en vue de la mise en œuvre de différentes mesures pour l'éclairage public
- 6.4 D 63-2009 R : Crédit d'engagement pour la réfection du parking situé sur la parcelle des SIG à la route de Base
- 6.5 D 65-2009 R : Crédits budgétaires supplémentaires 2008 et les moyens de les couvrir (fonctionnement 2008)
- 6.6 D 66-2009 R : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2008
- 6.7 D 70-2009 P : Crédit d'étude en vue de l'élaboration d'un projet d'aménagement de la zone sportive des Cherpines, création de vestiaires, locaux, buvette et gradins

## 7. Questions

## 8. Divers

Clôture de la séance Questions du public

---

M. Xavier Magnin, Président du Conseil municipal, accueille les participants ainsi que le public, et ouvre la séance à 20h05. Il salue tout particulièrement la présence de M. Laurent Seydoux, Maire, de Mme Geneviève Arnold et de M. Thierry Durand, Conseillers administratifs.

Après avoir excusé l'absence de MM. Gambuzza et Rochetin, il annonce que Mme Guinand Maitre rejoindra le Conseil avec un peu de retard.

## 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 AVRIL 2009

Æ N'appelant aucune modification, le procès-verbal de la séance du 21 avril 2009 est approuvé par 16 oui et 3 abstentions.

## 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

### 2.1. Modification de l'ordre du jour

Le Président informe qu'il a reçu la veille un postulat du groupe Libéral « Pour la création d'un espace de détente, sous forme d'un parc public, sur la Butte et pour l'étude d'une occupation énergétique de son sous-sol ».

Les signataires souhaitant que ce postulat soit traité dans le cadre de la présente séance, le Président soumet au vote du Conseil l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Æ Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de modifier l'ordre du jour afin d'y ajouter le postulat du groupe Libéral.

### 2.2. Délai référendaire

Le Président signale que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir sera de 30 jours à compter du premier jour d'affichage, soit le 29 mai 2009, et qu'il prendra fin le 29 juin 2009.

### 2.3. Courriers adressés au Conseil municipal

Le Président fait part des différents courriers adressés au Conseil municipal, soit :

§ Lettre de l'AVIVO sur les possibilités communales concernant les prestations complémentaires de l'OCPA ;

- § Lettre de la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein signalant que son rapport d'activité 2008<sup>1</sup> est désormais en ligne ;
- § Lettres de communiens concernant leurs préoccupations quant à la sortie du parking sis chemin Champ-Joly 51 (en construction actuellement sur les parcelles Vélodrome) ;
- § Invitation à la Journée mondiale contre le travail des enfants, rassemblement qui aura lieu dans l'après-midi du 12 juin 2009 sur la place des Nations ;
- § Invitation à participer au Gymkhana de Perly-Certoux qui aura lieu le 23 août 2009.

#### 2.4. Manifestations récentes et à venir

Le Président rappelle ensuite les événements et/ou manifestations organisées ces dernières semaines et à venir, soit :

- § La descente du Rhône, au sujet de laquelle le Président remercie M. Chal pour la très bonne organisation ;
- § Les matches de football des 20 et 21 mai qui se dérouleront au stade des Cherpines, dans le cadre du 41<sup>ème</sup> Tournoi de l'Ascension ;
- § La visite d'une exploitation maraîchère le 25 mai ;
- § Le tournoi de football des élus genevois qui aura lieu le 7 juin à Cartigny ;
- § Le Grand prix des villes sportives qui se déroulera le 6 juin.

#### 2.5. Remaniement des commissions municipales

Le Président informe que le Bureau mène actuellement une réflexion concernant l'opportunité de scinder certaines commissions et d'établir des bilans de mi-législature. Davantage de précisions devraient pouvoir être communiquées à ce sujet lors de la prochaine séance du Conseil.

### 3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les membres du Conseil administratif font ensuite part des communications relatives à leur dicastère respectif.

#### 3.1. Engagement de personnel

M. Seydoux annonce que M. Marc Bieler a été engagé comme responsable ad interim du service de l'action sociale et de la jeunesse. Celui-ci a pris ses fonctions à 50 % depuis le 18 mai et augmentera son taux d'activité progressivement pour travailler à 100 % dès le 1<sup>er</sup> août 2009 jusqu'à fin octobre 2010.

#### 3.2. Poste de maturité professionnelle

M. Seydoux indique qu'une inscription publique a été ouverte en vue de pourvoir un poste de maturité professionnelle commerciale au secrétariat général.

#### 3.3. Ethnopoly

M. Seydoux rappelle qu'Ethnopoly aura lieu le 22 mai à Plan-les-Ouates, manifestation dans le cadre de laquelle un rallye sera notamment organisé par les classes de compléments de formation et de formation d'assistants de bureau de l'école Aimé-Stitelmann, en collaboration avec les habitants de la commune.

#### 3.4. Courrier de l'AVIVO

Revenant sur le courrier de l'AVIVO que le Président a évoqué au niveau de ses communications, M. Seydoux rappelle que les subsides communaux ont dû être supprimés en raison des doublons qu'ils généraient avec les aides complémentaires de l'OCPA.

---

<sup>1</sup> [http://www.fgdcs.ch/info\\_utilite/download/fichier/Rapport%20Activite%202008.pdf](http://www.fgdcs.ch/info_utilite/download/fichier/Rapport%20Activite%202008.pdf)

Toutefois, comme le mentionne l'AVIVO, dans certains cas particuliers et sur demande spécifique une aide ponctuelle peut être délivrée par la commune.

### 3.5. Groupe de travail interdisciplinaire « Cherpines »

M. Seydoux rappelle que la troisième séance du groupe de travail interdisciplinaire « Cherpines » aura lieu le 20 mai, à laquelle sont évidemment conviés tous les membres du Conseil et où Omar Porras devrait présenter son projet concernant le Teatro Malandro.

### 3.6. Acquisition de parcelles dans le secteur de la Chapelle/les Sciers

M. Seydoux annonce que le Conseil d'Etat a accepté tous les projets de délibération relatifs à l'acquisition des parcelles dans le secteur de la Chapelle/les Sciers, et n'a pas exercé son droit de préemption sur celles-ci. Le dossier suit donc son cours sans blocage particulier.

### 3.7. Conseil administratif

M. Seydoux annonce que dès le 1<sup>er</sup> juin 2009, M. Thierry Durand lui succédera à la fonction de Maire et que Mme Geneviève Arnold sera Vice-présidente du Conseil administratif durant cette prochaine année de législature.

Ce sera l'occasion pour lui de procéder, au point « Divers », à un petit bilan sur l'année écoulée.

### 3.8. Réponse à la question écrite de Mme Guinand Maitre au sujet de l'information relative à la fermeture du chemin de l'Abérieu

M. Durand donne lecture de la réponse qu'il a préparée à l'intention de Mme Guinand Maitre suite à la question écrite que celle-ci lui avait récemment adressée concernant de l'information sur la fermeture du chemin de l'Abérieu liée aux mesures de protection des batraciens (cf. annexe 1).

Il signale à ce sujet qu'une diminution du nombre de batraciens semble être constatée cette année, ce qui tendrait à faire penser que les étangs sont pollués. L'information a été transmise aux services compétents pour vérification.

### 3.9. Abonnements TPG

M. Durand informe que l'offre promotionnelle pour des abonnements TPG à prix réduit sera initiée dans la commune du 15 juin au 10 juillet 2009. Les nouveaux abonnements acquis lors de cette opération prendront effet le 24 août 2009.

### 3.10. Réponses de M. Durand aux questions posées par les membres du Conseil municipal

#### *Compostage à La julienne (question de M. Jeanmonod)*

M. Durand précise que La julienne ne procède, à l'heure actuelle, qu'au tri du verre, du PET et du carton, mais ne fait pas de compost, les restaurateurs n'étant pas formellement dans l'obligation de récupérer leurs déchets organiques à des fins de compostage.

Les gérants de La julienne ont toutefois été invités à réfléchir à cette démarche, des questions de place et de nuisances olfactives devant d'abord être réglées.

Mme Arnold ajoute à ce sujet qu'ils ont également été sensibilisés au tri de l'aluminium et des boîtes de conserve, tri auquel ils envisagent de procéder très prochainement.

#### *Entretien des arbres (question de M. Lüscher)*

M. Durand confirme que le service des espaces verts est attentif à la problématique du lierre enserrant certains arbres et qu'il demande à être avisé de l'emplacement de ceux qu'il aurait omis de traiter.

#### *Consommation énergétique de La julienne (question de Mme Berthod-Hutin)*

M. Durand se réfère à l'étiquette énergétique et aux éléments de consommation de ce bâtiment qui ne sont pas satisfaisants tant au niveau du chauffage à bois que de l'électricité. Des contrôles sont en cours pour essayer de comprendre pour quelles raisons la consommation dépasse à ce point les estimations initiales.

### 3.11. Brochure « Vivre à Plan-les-Ouates »

Mme Arnold annonce que la nouvelle édition de la brochure « Vivre à Plan-les-Ouates » est en préparation en vue d'une distribution à l'ensemble des ménages de la commune dans la semaine qui précédera la rentrée scolaire. Il s'agit donc du dernier délai pour les personnes désireuses d'insérer un article annonçant une activité destinée à la population, de le transmettre à la commune.

### 3.12. Eau de Genève

Mme Arnold se réfère aux carafes d'eau mises à disposition des membres du Conseil municipal et précise que suite à une décision du Conseil administratif, il a été décidé de renoncer à acheter de l'eau en bouteille pour privilégier l'eau du robinet en la présentant dans une carafe illustrée par le dessinateur genevois Zep.

### 3.13. Saveurs Partagées

Mme Arnold informe que le vernissage de l'ouvrage « Saveurs partagées »<sup>2</sup> aura lieu le jeudi 28 mai dès 18h à La Julienne. Il s'agit d'une réalisation de Séverine Fromaigeat et Sarah Girard, soutenue par Aide à la création 2008 – 2009 de la commune de Plan-les-Ouates.

Elle invite les membres du Conseil à découvrir ces saveurs agrémentées par celles du Café Julienne.

### 3.14. Fête de la Musique 2009

Mme Arnold dévoile le visuel qui annoncera la Fête de la Musique dont l'édition 2009 se déroulera du 19 au 21 juin 2009. Elle rappelle qu'à cette occasion, plusieurs groupes locaux se produiront à Plan-les-Ouates le vendredi 19 juin, et invite les membres du Conseil à réserver cette date.

### 3.15. Responsable du service culturel

Mme Arnold indique que l'engagement de la personne qui assumera la charge de responsable du service culturel n'a pas abouti à ce jour.

### 3.16. Remise de prix aux élèves du post obligatoire

Mme Arnold rappelle que traditionnellement des prix communaux sont décernés aux élèves des écoles du post obligatoire lors de la remise des certificats de fin d'études. Ce sera notamment le cas pour les collèges de Staël et de Saussure ainsi que pour l'école de commerce Aimée-Stitelmann et celle de culture générale Ella-Maillart.

### 3.17. Rencontre avec des élèves du collège de Drize

Mme Arnold informe que le Conseil administratif a reçu, le 23 avril dernier, des élèves du collège de Drize accompagnés de leurs correspondants allemands et de leurs professeurs, au sein de la salle du Conseil municipal.

Ces relations que le Conseil administratif entretient avec les directions d'école contribuent à favoriser la découverte, par les élèves, des lieux et services de l'administration communale, en lien avec les communes dont certains enfants fréquentent le collège de Drize, soit Bardonnex, Troinex et Lancy.

L'accueil de ces jeunes est aussi une façon de leur présenter rapidement la commune, son fonctionnement et de leur montrer que Plan-les-Ouates est sensible à leur formation, à leur évolution et qu'elle est prête à les soutenir.

Mme Arnold rappelle que d'autres types de conférences sont régulièrement organisées au sein de l'administration communale sous la responsabilité du Secrétariat général, à l'intention des jeunes, ce qui permet à ceux-ci de voir l'institution sous un autre angle.

---

<sup>2</sup> <http://www.plan-les-ouates.ch/files/SAVEURS-PARTAGEES-PLO.pdf>

#### 4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (cf. annexes a à i).

- a) Culturelle conjointe avec Lancy du 22 avril  
M. Meylan donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- b) Aménagement du territoire du 27 avril  
M. Magnin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- c) Finances et patrimoine financier du 28 avril  
M. Jeanmonod donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- d) Finances et patrimoine financier du 4 et 13 mai  
M. Jeanmonod donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- e) Sécurité Feu PC du 5 mai  
Mme Gärtner donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- f) Famille jeunesse et activités sociales du 7 mai  
Mme Berthod-Hutin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- g) Constructions et équipements du 11 mai  
M. Magnin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- h) Conjointe Sports culture et loisirs et Constructions et équipements du 14 mai  
M. Rezwiakoff donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- i) Sports culture et loisirs du 14 mai  
M. Rezwiakoff donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

#### 5. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL – PRESIDENT, VICE-PRESIDENT, SECRETAIRE, VICE-SECRETAIRE – PERIODE DU 1ER JUIN 2009 AU 31 MAI 2010

Le Président se réfère à la proposition de nouvelle composition du Bureau en possession de l'ensemble des membres du Conseil, et en donne lecture :

*Présidente : Mme Fabienne Monbaron (parti Radical)*  
*Vice-président : M. Pierre-Alain Gaud (parti Libéral)*  
*Secrétaire : M. Antonio Gambuzza (parti Les Verts)*  
*Vice-secrétaire : Mme Geneviève Guinand Maitre (parti Socialiste)*  
*Membres : M. Denis Thorimbert (parti Action Villageoise)*  
*M. Xavier Magnin (parti Démocrate-Chrétien)*

En l'absence d'autres candidatures, il suggère de procéder au vote de la nouvelle composition du Bureau, en bloc.

Æ Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, élit l'ensemble des candidats au Bureau pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2009 au 31 mai 2010, selon la liste susmentionnée.

M. Magnin félicite ses collègues pour leur élection et plus particulièrement Mme Monbaron qui lui succèdera à la Présidence du Conseil municipal dès le 1<sup>er</sup> juin.

*Propos salués par les applaudissements nourris de l'assemblée.*

Mme Monbaron remercie le Conseil de la confiance qu'il vient de témoigner à l'ensemble des Conseillers élus au Bureau.

## 6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

### 6.1. Projet de délibération D 57-2009 R : Crédit d'engagement en vue de la réfection des sols de la Place de jeux de la Butte

Le Président rappelle que ce projet de délibération (annexe 2) avait, lors de la dernière séance, été renvoyé en commission Constructions et équipement qui a rendu un préavis unanimement favorable.

La parole n'étant pas requise sur cet objet, il soumet celui-ci au vote.

Æ Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de délibération N° D 57-2009 R.

### 6.2. Projet de délibération D 59-2009 R : Crédit d'engagement en vue de la réfection de l'esplanade de la piscine et de la salle communale

En préambule, le Président rappelle également que ce projet de délibération (annexe 3) a été examiné conjointement par les commissions Constructions & équipements, et Finances dont les membres ont préavisé favorablement ce projet par 8 oui et 1 abstention.

En réponse à une question posée en commission, M. Durand confirme que cette esplanade sera bien accessible aux personnes à mobilité réduite.

Æ Soumis au vote du Conseil, le projet de délibération D 59-2009 R est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 6.3. Projet de délibération D 61-2009 R : Crédit d'engagement en vue de la mise en œuvre de différentes mesures pour l'éclairage public

Le Président souligne qu'à l'instar des deux précédents, ce projet (annexe 4) avait également été renvoyé en commissions. Celle de l'aménagement du territoire a rendu un préavis favorable par 8 oui et 1 abstention. Idem pour celle des finances, par 3 oui et 3 abstentions.

La parole est tout d'abord donnée à M. Durand qui relève que la commission Finances s'est effectivement prononcée favorablement, mais avec un certain nombre de réserves compte tenu des erreurs constatées dans le tableau annexé au projet de délibération.

Une mise à jour a été sollicitée auprès des SIG qui a rectifié son offre désormais inférieure de Fr. 11'000.-- par rapport au montant initialement avancé. Une délibération amendée en ce sens a donc été remise ce soir aux membres du Conseil pour tenir compte de ce nouveau montant, une adaptation des prix en 2009 ayant été prévue à hauteur de 3 % tout comme un taux de 5 % pour les « divers et imprévus ».

Le Président donne ensuite lecture des amendements proposés par le Conseil administratif, soit :

§ Un considérant supplémentaire libellé comme suit : « vu les précisions apportées par les SIG en date du 15 mai 2009 » ;

§ Correction à apporter au niveau des points 2, 3 et 4 du projet de délibération concernant le montant de Fr. 382'000.-- ramené à Fr. 371'000.--.

Satisfaite d'avoir insisté pour un renvoi en commission de ce projet -ce qui n'a apparemment pas été inutile -, Mme Monbaron relève que dans le cadre des diverses modifications demandées pour transformer l'éclairage de certains lampadaires, le nombre de watts ne diminuera pas, mais l'entretien coûtera par contre plus cher à la commune, sans que celle-ci ne bénéficie d'un quelconque gain au niveau énergétique.

Fr. 7'500.-- de travaux seront donc engagés simplement pour modifier les candélabres dont le forfait d'entretien coûtera Fr. 357.-- de plus par année. Elle s'interroge donc sur la pertinence de telles modifications.

Comme cela a déjà été mentionné en commission, M. Durand rappelle que certaines modifications sont sollicitées pour des raisons de température de lumière afin de différencier l'éclairage des grands axes qui est plutôt jaune de l'éclairage des quartiers plutôt blanc.

Si l'offre des SIG dresse l'inventaire exhaustif de tous les candélabres de la commune, l'opération d'adaptation et/ou de renouvellement sera réalisée progressivement au gré des entretiens courants pour optimiser les travaux et sur demande de la commune selon les priorités qu'elle aura définies, l'accent devant être porté sur les lieux où des économies d'énergie pourront être réalisées.

En réponse à une question de M. Rieben également abordée en commission, M. Durand précise qu'il est parfois difficile de supprimer certains éclairages là où leur nécessité n'est pas démontrée et où ils représentent une réelle pollution lumineuse en raison du fait que certaines modifications peuvent entraîner une coupure de certaines autres parties du réseau.

Les SIG sont donc en train d'examiner certains tronçons identifiés par la commune pour voir si techniquement la suppression de l'éclairage est envisageable sans entraîner d'importants travaux de recâblage.

Sensible à la pollution lumineuse, M. Durand indique que l'une des mesures préconisées consiste également à diminuer l'intensité de l'éclairage.

- Æ Mis aux voix successivement, les deux amendements susmentionnés sont acceptés par le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.

Le Président soumet alors au vote le projet de délibération ainsi amendé.

- Æ Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le projet de délibération N° D 61-2009 R tel qu'amendé.

#### 6.4. Projet de délibération D 63-2009 R : Crédit d'engagement pour la réfection du parking situé sur la parcelle des SIG à la route de Base

Le Président rappelle que ce projet a également fait l'objet d'un examen par les commissions Constructions et équipements ainsi que Finances qui ont toutes deux émis un préavis favorable, respectivement à l'unanimité et par 8 oui et 1 abstention.

La discussion est ouverte.

M. Rieben relève que si le bail de cette parcelle, qui appartient aux SIG, est de 5 ans, les investissements y relatifs auxquels la commune procédera seront également amortis en 5 ans. Il souhaiterait donc savoir si l'exploitation de ce parking générera suffisamment de revenus durant cette période pour couvrir ces amortissements ou faudra-t-il que la commune procède à des transferts de fonds au niveau de la comptabilité communale ?

M. Seydoux souligne que le plan financier, basé sur des estimations relativement prudentes, montre que des bénéfices pourront être dégagés durant ces cinq prochaines années tout en amortissant dans le même délai.

En réponse à l'interrogation de Mme Monbaron, M. Seydoux indique qu'une durée du bail de 5 ans a été demandée, mais que la commune ne dispose pas encore de l'accord concernant la prolongation de la dérogation de la part du Département. Le montant maximum du loyer demandé par les SIG est de Fr. 50'000.--, les négociations étant encore en cours.

Si les SIG venaient à reprendre leur parcelle après 5 ans, l'amortissement serait alors calculé sur une période plus courte en refacturant un montant de reprise. Une convention sera élaborée à ce sujet qui spécifiera les conditions de reprise en fonction de l'affectation qui sera faite de cette parcelle.

Pour répondre à une demande précédemment formulée par Mme Guinand Maître pour sécuriser les vélos, M. Seydoux confirme qu'un conteneur destiné à garer les vélos a effectivement été prévu, mais le coût de celui-ci n'a toutefois pas été intégré au montant total du projet de délibération. Dès que le prix exact de ce conteneur sera connu, un complément de crédit sera soumis à l'approbation du Conseil.

En réponse à M. Rieben, M. Seydoux explique que les SIG ont accepté la signature d'un bail de 5 ans, mais que la commune attend encore une prolongation de la demande d'autorisation de construire nécessaire pour effectuer les modifications prévues.

Mme Monbaron pense que les considérants du projet de délibération devraient mentionner que la commune louera ce parking pour en informer la population. De plus, elle conditionnerait le vote de ce projet de délibération à l'acceptation de la dérogation attendue du DCTI.

M. Durand pense qu'il serait en effet tout à fait possible de conditionner la réalisation de cet investissement à l'obtention de l'autorisation de construire pour réaffirmer le fait que sans cette prolongation, la commune ne procédera pas à cet engagement.

Pour M. Broillet, ce projet ne revêtant pas un caractère d'urgence particulier, le Conseil municipal pourrait repousser son vote en attendant la décision du DCTI.

M. Seydoux rappelle cependant qu'un vote du Conseil ce soir permettrait d'accélérer la démarche et d'ouvrir le délai référendaire en attendant l'autorisation de construire à l'obtention de laquelle les travaux pourraient alors démarrer, en vue de mise en exploitation de ce parking dès la rentrée de septembre.

En l'absence d'amendement formulé par écrit, M. Thorimbert préconise le vote de ce projet de délibération ce soir, compte tenu de la garantie reçue de la part du Conseil administratif quant à la condition à laquelle pourra être réalisé ce parking.

Le Président demande tout d'abord aux membres du Conseil de se prononcer sur la proposition d'ajournement formulée par M. Broillet.

Æ Le Conseil municipal refuse par 12 non, 5 oui et 2 abstentions d'ajourner le vote de ce projet de délibération.

Le Président suspend ensuite la séance quelques minutes afin de permettre la rédaction adéquate de l'amendement proposé par Mme Monbaron

A la reprise des débats, le Président invite cette dernière à donner lecture de son projet d'amendement, soit l'ajout en premier point des décisions de la phrase suivante :

*« D'accepter de réaliser les travaux de réfection du parking situé sur la parcelle des SIG à la route de Base, à la condition que la commune obtienne la prolongation de l'autorisation de construire par le DCTI, pour une durée de 5 ans, permettant l'utilisation de cette parcelle à destination de parking public ».*

Æ Soumis au vote du Conseil, cet amendement est accepté à l'unanimité des membres présents.

Le Président invite donc le Conseil à se prononcer sur le projet de délibération ainsi amendé.

Æ Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le projet de délibération D 63-2009 R.

6.5. Projet de délibération D 65-2009 R : Crédit budgétaires supplémentaires 2008 et les moyens de les couvrir (fonctionnement 2008)

Examiné par la commission des finances qui a rendu un préavis unanimement favorable à son sujet, le projet de délibération D 65-2009 R (annexe 6) n'appelle ni question ni remarque et est soumis au vote.

Æ Le Conseil municipal approuve le projet de délibération D 65-2009 R, à l'unanimité des membres présents.

- 6.6. Projet de délibération D 66-2009 R : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2008

Egalement renvoyé en commission des finances pour examen, ce projet de délibération (annexe 7) a fait l'objet d'un préavis unanimement favorable de ladite commission.

S'exprimant au nom de l'ensemble des commissaires, M. Thorimbert remercie le Conseiller administratif délégué pour la transparence dont il a fait preuve durant la présentation et l'analyse des comptes.

Il sait également gré aux collaborateurs du service des finances ainsi qu'à l'administration générale dans son ensemble pour le travail effectué. Enfin, il salue l'excellent climat dans lequel se sont déroulées les discussions.

*Propos et remerciements auxquels s'associe M. Magnin.*

- Æ Mis aux voix, le projet de délibération D 66-2009 R est accepté à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuvant de ce fait les comptes communaux 2008.

- 6.7. Projet de délibération D 70-2009 P : Crédit d'étude de Fr. 425'000.-- en vue de l'élaboration d'un projet d'aménagement de la zone sportive des Cherpines, création de vestiaires, locaux, buvette et gradins

Le Président demande à M. Gaud de donner lecture du projet de délibération D 70-2009 (annexe 8) sur lequel l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents. Il cède ensuite la parole à M. Seydoux pour quelques explications complémentaires.

Celui-ci précise que depuis longtemps, les équipements utilisés initialement par le football et à présent par le rugby et le club de football américain (The Geneva Whoppers) sont désuets puisqu'en 2006 déjà des conteneurs provisoires avaient dû être installés à l'extérieur dont l'autorisation échoit à la fin de cette année.

Ces réfections se devaient de s'inscrire dans le développement global d'un des derniers secteurs à urbaniser de la commune. Il est aujourd'hui indispensable de pouvoir répondre aux besoins de celle-ci, des usagers et notamment du plus important club de la commune celui du foot.

Un pré-projet a donc été élaboré tenant compte de différentes contraintes en concertation avec les utilisateurs ainsi que les Fédérations sportives concernées pour prendre en considérations les gabarits officiels de certains équipements.

Une pré-étude a ensuite été menée et présentée conjointement aux commissions Sports, culture et loisirs, et constructions et équipements.

M. Seydoux reprend ensuite les grandes lignes de l'exposé des motifs qu'il détaille.

Après avoir rappelé que le Bureau a préconisé un renvoi de ce projet en commission, le Président ouvre la discussion.

M. Rieben s'étonne qu'un crédit d'étude, comme le présente le Conseil administratif, englobe la phase préparatoire de l'exécution puisque le mandat comprend la rédaction des documents qui permettront de lancer l'appel d'offres. Il préférerait scinder ce crédit et ne présenter le deuxième qu'une fois l'autorisation de construire délivrée, pour couvrir les honoraires des ingénieurs spécialisés.

M. Seydoux admet qu'il serait tout à fait envisageable de déposer des demandes de crédit pour chacune des étapes, mais il n'en voit toutefois pas l'utilité. Il relève en effet que si le Conseil municipal acceptait la totalité du crédit qui lui est soumis ce soir et que l'autorisation de construire ne soit finalement pas délivrée, le Conseil administratif n'engagerait alors pas les montants votés. Cela va de soi !

M. Gaud proposerait le renvoi de ce projet en commission et notamment à celle des finances qui n'a pas encore pu prendre pleinement connaissance de celui-ci.

Considérant qu'il s'agit d'une étude conséquente dont la réalisation impliquera des montants importants, il serait favorable à ce que les différentes commissions puissent se pencher sur ce projet de manière très détaillée.

Avis et proposition partagés par Mme Monbaron.

M. Broillet soutient quant à lui la requête de M. Rieben pour préalablement déposer une requête en autorisation de construire, compte tenu du fait que la zone concernée se situe dans un périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération.

M. Seydoux précise que cette zone n'est pas soumise au déclassement dans le cadre du PACA puisqu'elle se trouve déjà en zone sportive. Il ajoute que si le Conseil administratif n'est pas opposé à un renvoi en commission, il craint toutefois que des études parallèles soient demandées pour obtenir davantage d'informations techniques, celles-là mêmes qui devraient être apportées grâce au crédit d'étude présenté ce soir. La commission devrait en fait s'attacher principalement à préciser le mandat qui sera confié aux architectes.

M. Gaud maintient tout de même sa proposition de renvoi dans les commissions Sports, culture, loisirs et Finances, voire Constructions et équipements, notamment pour étudier en détail les équipements et l'implantation des différents terrains.

- Æ Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération D 70-2009 P à la commission Sports, culture, loisirs, ainsi qu'à la commission Finances, et à la commission Constructions et équipements, est accepté à l'unanimité des membres présents.

## 7. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 7.1. Projet de postulat Po 11-2009 « Pour la création d'un espace de détente, sous forme d'un parc public, sur la Butte et pour l'étude d'une occupation énergétique de son sous-sol »

Le Président se réfère au projet de postulat déposé par le groupe Libéral et demande à M. Gaud d'en donner lecture (annexe 9)

L'entrée en matière ayant été acceptée, à l'unanimité des membres présents, M. Gaud est invité à poursuivre avec la lecture de l'exposé des motifs.

La discussion est ensuite ouverte.

Mme Monbaron remercie le groupe Libéral d'avoir déposé ce projet de postulat qu'elle trouve intéressant. Le considérant suffisamment détaillé et bien explicité, elle propose de le voter sur le siège.

La parole n'étant plus requise sur ce point, le Président met alors directement aux voix ce projet de postulat.

- Æ Le Conseil municipal accepte ce projet de postulat Po 11-2009, à l'unanimité des membres présents.

M. Gaud remercie ses collègues pour ce vote unanime.

## 8. QUESTIONS ET DIVERS

- 8.1. Immeuble route de Saconnex-d'Arve dessus 267

M. Chal rappelle que la commission Aménagement du territoire avait préavisé défavorablement le projet relatif à une construction sur la route de Saconnex-d'Arve dessus, et que le Conseiller d'Etat Mark Muller était passé outre ce préavis.

Il souhaiterait avoir des précisions quant à la demande du bureau d'architectes pour un complément d'autorisation et la position de la commune à ce sujet.

M. Seydoux informe que le délai de recours de 30 jours a malheureusement échappé à la commune. Depuis, une procédure particulière a été mise en place concernant le suivi de tels dossiers afin de s'assurer que les préavis négatifs de la commune soient défendus jusqu'au tribunal.

En l'occurrence, la commune préavisera bien évidemment défavorablement la demande de complément d'autorisation qui concerne un rehaussement de la construction et l'aménagement d'une terrasse.

#### 8.2. Camions et bennes, route de Saconnex-d'Arve et chemin de l'Abérieu

S'il ne remet pas en cause les efforts que produit le Conseil administratif au sujet de la problématique des camions et bennes stationnés dans différents endroits de la zone agricole, M. Chal souhaiterait toutefois obtenir des nouvelles quant aux démarches entreprises.

D'autre part, il signale qu'à proximité de la Bistoquette, du lait de ciment coule le long du ruisseau jusqu'à l'étang.

Saluant l'opiniâtreté de M. Chal qu'il partage, M. Durand confirme que l'administration communale relance régulièrement le DCTI par courrier au sujet de telles situations et a bon espoir que certaines se règlent prochainement.

Il prend également bonne note de l'information relative au lait de ciment qui pourrait bien être la cause de la pollution soupçonnée au niveau des étangs. Cette indication sera d'ailleurs transmise aux spécialistes cantonaux.

#### 8.3. Bilan énergétique des bâtiments communaux

M. Lüscher souhaiterait savoir ce que le Conseil administratif entend entreprendre pour améliorer le bilan énergétique catastrophique des bâtiments de la commune, y compris ceux construits récemment.

M. Durand indique que plusieurs mesures sont en cours de réalisation, la première étant de s'assurer que le compteur du nouveau bâtiment de la Mairie soit bien spécifique à cette construction et pas influencé par des fuites liées à la salle communale.

D'autres mesures ont également été prises notamment au niveau de la piscine en procédant à des réglages thermiques selon l'occupation des locaux.

Quant à La Julienne, des discussions sont en cours avec les techniciens-chauffagistes pour essayer de comprendre ce bilan si négatif. Enfin, des audits énergétiques plus pointus seront mandatés pour savoir d'où proviennent les éventuelles fuites.

#### 8.4. Vélos en libre-service (Vélib')

En réponse à l'interrogation de Mme Guinand Maitre, M. Durant confirme que Plan-les-Ouates est partenaire du projet Vélib'. Il s'agit, pour plusieurs grandes communes du canton, de la mise à disposition de cycles en libre service.

#### 8.5. Formation continue à l'intention des concierges d'écoles et de salles communales

Relevant la qualité de la formation continue dispensée par l'Université ouvrière à l'intention des concierges d'écoles et de salles communales, Mme Guinand Maitre souhaiterait savoir si le personnel d'entretien de la commune en bénéficie également.

M. Seydoux confirme que les concierges de Plan-les-Ouates suivent cette formation depuis plusieurs années.

#### 8.6. Projet de réaménagement de la place des Serves

Pour répondre à la question de Mme Rouiller Maugué concernant l'état d'avancement du projet de réaménagement de la place des Serves, M. Seydoux informe que ce sujet est actuellement en discussion au sein du Conseil administratif.

#### 8.7. Panneaux d'affichage vitrés et fermés à clé

M. Jeanmonod souhaiterait savoir si un règlement a été établi concernant l'utilisation des panneaux d'affichage vitrés et fermés à clé.

Selon la loi cantonale, il est prévu que les sociétés qui y placent leurs affiches les enlèvent une fois passée la date des manifestations annoncées, indique M. Durand.

Mme Arnold ajoute que les employés communaux contrôlent régulièrement ces panneaux pour ôter les affiches trop anciennes, mais souligne que c'est le bon sens qui doit primer en la matière et surtout le respect des quelques conditions d'utilisation qui sont fournies aux utilisateurs lors de la remise de la clé.

En cas d'abus, Mme Arnold invite les Conseillers à en avvertir l'administration qui prendra les mesures nécessaires pour compléter ces conditions notamment au niveau de la dimension des affiches.

Rappelant qu'il avait été annoncé aux associations communales qu'un groupe de travail plancherait sur la question de l'affichage, Mme Monbaron souhaiterait savoir où en est la réflexion à ce sujet.

M. Durand indique qu'il tiendra une séance le lendemain avec le Secrétariat général et les responsables de service pour finaliser l'implantation des différents types d'affichage. Il précise en outre que la commune réprimera plus fortement l'affichage sauvage sur domaine public lorsque les supports adéquats seront tous installés.

#### 8.8. Accès au bureau de vote pour les personnes à mobilité réduite

Pour avoir récemment constaté toutes les difficultés que rencontraient certaines personnes, particulièrement celles à mobilité réduite pour accéder au bureau de vote, M. Jeanmonod relève que le parcours prévu à travers l'ancienne Mairie n'est en effet pas très praticable.

Il souhaiterait savoir si un accès direct au local de vote pourrait être envisagé.

M. Seydoux reconnaît que la situation n'est absolument pas satisfaisante et assure que la réflexion du Conseil administratif à ce sujet sera reprise prochainement pour réactualiser les solutions sur lesquelles il avait planché.

Pour sa part, M. Gaud souhaiterait aller plus loin en demandant à la commission Constructions et équipements de déposer, dès que possible, un projet de motion afin d'empoigner réellement cette problématique et de la régler une fois pour toutes.

#### 8.9. Vide-grenier

Mme Chatelanat relaye les remarques de plusieurs personnes qui ont été surprises que l'accès à la route des Chevaliers-de-Malte n'ait pas été fermé lors du vide-grenier organisé récemment.

Ne pouvant miser sur la vigilance de tous les automobilistes, elle souhaiterait savoir si laisser cette voie ouverte était une volonté manifeste de la commune.

Mme Arnold précise que cette problématique a été abordée au sein du Conseil administratif qui regrette que les services de sécurité de la commune n'aient pas anticipé la demande qu'auraient dû déposer les organisateurs.

M. Durand dit avoir été particulièrement choqué du comportement des automobilistes, y compris des visiteurs, certains ayant garé leur véhicule n'importe où. Il ajoute qu'à la prochaine occasion les ASM seront sollicités pour assurer l'ordre et distribuer des amendes en cas de nécessité.

M. Lüscher s'étonne qu'il n'y ait pas de coordination entre les services de sécurité et les sociétés locales qui souhaitent occuper l'espace public pour l'organisation de leurs manifestations.

#### 8.10. Acquisition de parcelles dans le secteur de la Chapelle/les Sciers

Revenant sur les informations données par M. Seydoux en début de séance, M. Epenoy souhaiterait savoir pourquoi les actes n'ont pas été signés pour les parcelles N°5705, 5708 et 5713.

M. Seydoux dément cette information, les actes ayant été signés pour toutes les parcelles. Il apporte les précisions utiles quant aux dates des différentes étapes de la procédure.

#### 8.11. Cour des Contes

M. Lüscher souhaiterait que le Conseil administratif communique lors de la prochaine séance, le nombre d'entrées payantes qui ont été comptabilisées à l'occasion de la Cour des Contes, ainsi que le coût global de cette manifestation.

N'ayant pas tous les chiffres en tête, Mme Arnold indique que le bilan de la Cour des Contes sera présenté prochainement à la commission de la culture.

#### 8.12. Eclairage dans les bâtiments communaux

Mme Monbaron réitère une demande qu'elle formule régulièrement au sujet de la lumière dans les écoles ou autres bâtiments communaux qui reste parfois allumée toute la nuit.

Elle souhaiterait savoir si une étude a été menée pour prévoir des cellules avec minuterie afin que ces lumières s'éteignent lorsque plus personne n'est présent dans les locaux.

M. Durand ne pense pas qu'une étude ait déjà été lancée à ce sujet, mais souligne que cette question ne manquera pas d'être soulevée dans le cadre de l'analyse entreprise suite au bilan énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux.

Mme Arnold ajoute que des adaptations ont d'ores et déjà été effectuées dans certains bâtiments, notamment au Vélodrome.

#### 8.13. Route de Saconnex-d'Arve

Rappelant que les travaux effectués sur la route de Saconnex-d'Arve sont achevés depuis un certain temps, Mme Guinand Maitre désirerait savoir à quelle date aura lieu la réfection du revêtement de la chaussée.

N'ayant pas d'élément précis à fournir à ce sujet, M. Seydoux prend note de cette question et y apportera une réponse lors de la prochaine séance.

#### 8.14. Pistes cyclables

Mme Guinand Maitre a pu relever qu'à l'approche de passages pour piétons, le tracé des pistes cyclables variait selon les endroits de la commune, certaines pistes étant mêmes interrompues sur un long tronçon, en présence de refuges. Elle se demande s'il existe un règlement en la matière ou si une règle pourrait être instaurée pour uniformiser le tracé de ces pistes, afin de donner la priorité aux cyclistes en ne créant aucune césure sur la piste qui leur est dédiée.

M. Durand indique qu'il existe différentes normes techniques (VSS) mais pas de règles figées sur le tracé de ces pistes. Il s'agit à son avis de faire preuve de bon sens pour déterminer les priorités en fonction des lieux et de leurs contraintes.

Dans la mesure du possible, les pistes cyclables seront tracées de manière continue.

#### 8.15. Route de Bardonnex

M. Barbosa signale la présence d'un bidon, entreposé sur le trottoir de la route de Bardonnex (direction Arare) depuis des années.

Il ne comprend pas que la commune n'ait jamais réagi au sujet de ce bidon qui non seulement obstrue la visibilité des automobilistes qui sortent du parking et gêne le passage des piétons, mais est d'une laideur qui n'a d'égale que celle de la déchetterie du Daru !

Il se demande si la commune pense aussi aux communiens qui résident dans des immeubles et pas uniquement aux propriétaires de villas, pour veiller à l'esthétisme de certains lieux... Petites choses certes, mais susceptibles de changer la vie des communiens concernés.

Mme Arnold reconnaît que ce bidon, datant de travaux antérieurs, aurait dû être débarrassé depuis longtemps, ce qui sera rappelé aux services compétents.

Quant à la question des déchetteries, elle rappelle que depuis quelques années, le Conseil administratif veille à introduire, lors de la construction de nouveaux immeubles, le concept de déchetteries enterrées.

Cela ne doit toutefois pas faire oublier les espaces plus anciens auxquels doit veiller tout particulièrement le service de l'environnement.

#### 8.16. Haie au carrefour route de Saconnex-d'Arve/route des Chevaliers-de-Malte

M. Chal informe qu'une haie luxuriante gêne la visibilité et la circulation des usagers qui viennent de la route de Saconnex-d'Arve et tournent en direction de la route des Chevaliers-de-Malte.

#### 8.17. Exposition « mes ordures, mon futur » pour voir ses déchets autrement

Mme Chatelanat annonce que l'exposition « mes ordures, mon futur<sup>3</sup> » pour voir ses déchets autrement, se tient en ce moment à Chêne-Bourg, et encourage les personnes intéressées à s'y rendre.

#### 8.18. Parcs genevois

M. Gaud invite ses collègues, à l'arrivée des beaux jours, à se rendre dans les parcs des communes voisines, véritables sources d'inspiration pour l'aménagement de l'espace de loisirs qui pourrait naître sur la Butte.

#### 8.19. Chemins communaux

M. Lüscher réitère ses doléances quant à l'état déplorable de certains chemins communaux et regrette que les commissions concernées ne travaillent pas davantage à l'amélioration de la qualité de ces chemins.

Mme Monbaron relève que si les aménagements nécessaires ne sont pas mis en place sur ces axes, c'est souvent pour limiter la vitesse des automobilistes qui les empruntent.

En mettant de tels chemins à sens unique, les usagers se croient souvent permis d'y circuler à vive allure ce qui devient finalement très dangereux pour les piétons. Ce sont d'ailleurs les conclusions auxquelles sont parvenus les commissaires de la précédente législature.

#### 8.20. Tri et transformation des déchets organiques

M. Jeanmonod regrette que la commune ne se préoccupe plus vraiment de la gestion des déchets organiques étant donné la suppression des conteneurs à compost du chemin de Vers.

Il l'invite donc à être plus attentive à cette question notamment au niveau des immeubles qui lui appartiennent.

---

<sup>3</sup> <http://www.geneve-communes.ch/images/pict/18280.pdf>

#### 8.21. Décorations florales

Mme Monbaron salue le travail du service des espaces verts pour les décorations florales qui agrémentent désormais le rond-point du bas de la route de la Galaise, ce dont elle remercie les collaborateurs de ce service. Elle trouve le fleurissement des différents espaces publics vraiment très agréable.

#### 8.22. The Geneva Whoppers

M. Magnin signale que les Geneva Whoppers ont récemment remporté leur premier match de football américain contre les vice-champions de l'an dernier.

#### 8.23. Cocktail dînatoire

Se référant à l'invitation que les membres du Conseil ont reçue pour prendre part au cocktail dînatoire (anciennement repas des enseignants), M. Magnin souligne qu'il s'agit d'une très bonne occasion de rencontrer les nombreuses personnes qui œuvrent sur la commune.

#### 8.24. Bilan de mi-législature

Au terme de son année passée à la fonction de Maire de Plan-les-Ouates, M. Seydoux revient sur le programme de législature qu'il a établi en collaboration avec ses collègues, Mme Arnold et M. Durand.

En préambule, il précise que si le Conseil administratif est composé de trois fortes personnalités, celles-ci parviennent parfaitement à s'entendre et à faire avancer les différents projets qui animent la commune.

Reprenant dans l'ordre les thèmes évoqués au niveau de ce programme de législature, M. Seydoux dresse le bilan des réalisations achevées et à venir, répertoriées sous la forme des points suivants :

- § Petite enfance : développer une réelle politique de la petite enfance
  - § Nouvelle crèche de plus de 30 places qui sera réalisée au niveau du Vélodrome
  - § Réflexion en cours sur les familles d'accueil de jour
  - § Adaptation régulière des capacités d'accueil dans les écoles en fonction du développement et de l'urbanisation de la commune
  - § Concours d'architecture lancé en vue de la construction d'une nouvelle école à la Chapelle/les Sciers
- § Adolescence et jeunes adultes : favoriser les activités en faveur de la jeunesse
  - § Engagement d'un travailleur social hors murs en lien avec la FASE
  - § Projets durant les vacances scolaires comme « En vacances dans mon quartier »
  - § Dispositif jeunesse actuellement à l'étude par le Conseil municipal
  - § Mise à disposition de locaux de musique et autres locaux pour les jeunes
- § Population : favoriser le lien social
  - § Mise en place d'un projet de lutte contre la cyberexclusion au profit des personnes en situation précaire
- § Solidarité internationale : maintenir le taux de 0,9% du budget communal
  - § Poursuite du soutien apporté aux différentes associations
  - § Organisation d'Ethnopoly pour notamment sensibiliser la population à la solidarité internationale et mise en valeur des diverses cultures se côtoyant au sein des différents quartiers de la commune

- § Culture : favoriser une vie culturelle de qualité et de proximité
  - § Ouverture de La julienne qui connaît un beau succès
  - § Nouveau concept de la Cour des Contes
  - § Développement et renforcement de la programmation culturelle
- § Sport : favoriser une vie sportive de proximité
  - § Amélioration du soutien aux associations sportives notamment au niveau des subventions
  - § Mise en place d'un réseau sportif
  - § Lancement du projet de développement lié au secteur des Cherpines
  - § Mise en place d'une patinoire provisoire
- § Mobilité : développer une mobilité multimodale
  - § Etudes menées au niveau de la ZIPLO qui touchent à leur terme
  - § Etablissement d'un plan directeur des chemins pour piétons et schéma directeur du réseau cyclable
  - § Installation d'horodateurs
- § Fiscalité : s'assurer d'une fiscalité adaptée au développement de la commune
  - § Maintien du taux du centime additionnel en 2008
  - § Réflexion sur une éventuelle baisse de la fiscalité pour les années à venir qui a débouché sur une diminution de 4 centimes dès 2009
- § Aménagement du territoire : maîtriser l'aménagement du territoire
  - § Finalisation du plan directeur communal
  - § Initiation des modifications de limites de zones, des plans localisés de quartier (la Chapelle/les Sciers, plan de site de Saconnex-d'Arve, Cherpines...)
  - § Mise en œuvre politique d'acquisition foncière favorisant une maîtrise du territoire communal
  - § Reprise de la question du parking de la ZIPLO
- § Environnement : limiter l'impact sur l'environnement
  - § Poursuite de la politique en matière de tri des déchets
  - § Obtention du label « Cité de l'énergie »
  - § Etude sur la consommation énergétique des bâtiments communaux
- § Organisation interne : augmenter l'efficacité et l'efficience de l'action communale
  - § Travaux entrepris pour optimiser l'organisation interne, notamment au niveau des RH et des engagements
  - § Développement de la transversalité en interne
- § Conseil municipal : travailler en collaboration
  - § Travail en partenariat dans le respect des prérogatives et compétences respectives
  - § Initiation d'actions concertées
  - § Amélioration de l'information permettant au Conseil municipal de prendre ses décisions en connaissance de cause et en temps opportun

Ce bilan intermédiaire dressé, M. Seydoux dit avoir eu beaucoup de plaisir à assumer les nombreuses charges liées à la fonction de Maire, mandat qui a toutefois été facilité par le travail de chacun ce dont il remercie l'ensemble des membres du Conseil municipal.

*Propos salués par les applaudissements nourris de l'assemblée.*

## 8.25. Intervention du Président

A son tour M. Magnin prend une dernière fois la parole en tant que Président du Conseil municipal pour rappeler certaines des petites phrases qui ont émaillé les débats tenus au sein de cet hémicycle ou en commission, et qu'il se plaît à relever :

- § On n'est jamais meilleur tout seul
- § On est toujours plus intelligent après
- § De façon globale, vous aurez des précisions en commission
- § Nous avons besoin dans notre commune de besoins communaux
- § On ne va pas se laisser avoir par ces différents organes
- § L'état des lieux a été décalé à cause du décalage
- § Si je le mets, c'est justement parce qu'il n'est pas visible
- § Moi, si j'étais moi...

Il souligne ensuite certains tics oratoires comme :

- § J'veux dire
- § Tu vois c'que j'veux dire ou bien ?
- § Dans le fond, c'est sûr mais néanmoins cela ne va pas m'empêcher de dormir si...
- § Oui, mais moi en tant que juriste...
- § Certaines personnes disent « non » par principe ou par jeu ou celles qui s'emportent dans leur discours et que l'on n'arrive parfois plus à arrêter

Il relève encore quelques anecdotes, attaques plus humoristiques que méchantes et grandes envolées entendues au sein de ce Conseil.

M. Magnin revient ensuite sur les événements qui ont marqué l'année écoulée, soit :

- § Les nombreuses inaugurations propices aux rencontres avec la population
- § L'examen du dossier « Trapas-Loup »
- § Les nombreux millions dépensés en investissements divers
- § Les déplacements du Conseil municipal
- § Les séances du Conseil dont l'ordre du jour compte parfois 9 projets de délibération dont le temps de traitement est considérablement limité lorsque les travaux en commission ont été très efficaces
- § Le vote de la baisse de 4 centimes additionnels
- § L'excédent 2008 de Fr. 14'000'000.--, résultat relativement rare qu'il sera sans doute difficile d'atteindre ces prochaines années

En conclusion de ce bilan, M. Magnin se dit extrêmement satisfait par la bonne tenue des débats, l'excellent comportement des participants, la qualité des échanges et d'écoute mutuelle.

Il constate que durant la première année de législature, les élus prennent leurs marques et que durant la deuxième année, ils font émerger des projets. Il se réjouit donc d'entamer cette troisième année pour voir la concrétisation de ceux-ci et vivre encore de nombreuses inaugurations.

Il termine son intervention sur une métaphore footballistique en affirmant que l'arbitre est bon lorsqu'il ne se voit pas. Il espère donc être passé inaperçu, car les joueurs ont été bons tout comme le public qui a pu assister à des matches qui se sont déroulés dans d'excellentes conditions.

Il remercie en outre l'administration communale et plus particulièrement Mmes Matthey-Doret, Melli et Merad qui fournissent, avec le sourire et énormément de compétences, un travail de qualité nécessaire au bon déroulement des travaux du Conseil municipal et des commissions.

S'il a apprécié sa fonction d'arbitre, M. Magnin dit toutefois se réjouir de céder le sifflet à Mme Monbaron pour retourner sur le terrain en qualité de joueur !

Pour finir, il compare les élus à Sisyphe en prétendant que la politique s'apparente à faire rouler éternellement jusqu'au sommet d'une colline, un rocher qui ne fait que redescendre...

La politique est en effet un éternel recommencement, et pourtant, il faut, selon lui, imaginer Sisyphe heureux !

*Intervention saluée par une salve d'applaudissements de l'assistance.*

\*\*\*

Le Président clôt la partie officielle de cette séance à 22h40 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent de poser une question au Conseil administratif,

\*\*\*

#### QUESTIONS DU PUBLIC

Ces interventions sont consignées dans l'annexe 10 du présent procès-verbal.

\*\*\*

Le Secrétaire  
Pierre-Alain GAUD

Le Président  
Xavier MAGNIN

*Liste des annexes ci-jointe*

## Liste des annexes

### RAPPORTS :

- a) Culturelle conjointe avec Lancy du 22 avril
- b) Aménagement du territoire du 27 avril
- c) Finances et patrimoine financier du 28 avril
- d) Finances et patrimoine financier du 4 et 13 mai
- e) Sécurité Feu PC du 5 mai
- f) Famille jeunesse et activités sociales du 7 mai
- g) Constructions et équipements du 11 mai
- h) Conjointe Sports culture et loisirs et Constructions et équipements du 14 mai
- i) Sports culture et loisirs du 14 mai

### DÉLIBÉRATIONS - PROPOSITIONS - RÉOLUTIONS - MOTIONS - QUESTIONS - PÉTITIONS :

#### Annexe 1)

Réponse à la question écrite de Mme Guinand Maitre au sujet de l'information relative à la fermeture du chemin de l'Abérieu

#### Annexe 2)

D 57-2009 R : Crédit d'engagement en vue de la réfection des sols de la Place de jeux de la Butte

#### Annexe 3)

D 59-2009 R : Crédit d'engagement en vue de la réfection de l'esplanade de la piscine et de la salle communale

#### Annexe 4)

D 61-2009 R : Crédit d'engagement en vue de la mise en œuvre de différentes mesures pour l'éclairage public

#### Annexe 5)

D 63-2009 R : Crédit d'engagement pour la réfection du parking situé sur la parcelle des SIG à la route de Base

#### Annexe 6)

D 65-2009 R : Crédits budgétaires supplémentaires 2008 et les moyens de les couvrir (fonctionnement 2008)

#### Annexe 7)

D 66-2009 R : Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2008

#### Annexe 8)

D 70-2009 P : Crédit d'étude en vue de l'élaboration d'un projet d'aménagement de la zone sportive des Cherpines, création de vestiaires, locaux, buvette et gradins

#### Annexe 9)

Projet de postulat Po 11-2009 « Pour la création d'un espace de détente, sous forme d'un parc public, sur la Butte et pour l'étude d'une occupation énergétique de son sous-sol »

#### Annexe 10)

Interventions du public

**RAPPORT DE LA COMMISSION**  
**SPORTS, CULTURE ET LOISIRS conjointe avec Lancy**

*Date de la séance de la commission : mercredi 22 avril 2009.*

*Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.*

**1. Projet de bibliothèque-médiathèque**

M. François Lance, Conseiller administratif de la Ville de Lancy, et Madame Andrey, bibliothécaire, nous expliquent le concept de la nouvelle bibliothèque-médiathèque projetée sur l'esplanade des Palettes.

M. Lance souhaite de la part de la commune de Plan-les-Ouates un renouvellement de sa détermination à participer au fonctionnement de cette nouvelle bibliothèque.

Mme Andrey nous explique plus en détail ce projet, les surfaces, les effectifs du personnel nécessaires, les coûts induits, ainsi que les statistiques de participation de lecteurs provenant de la commune de Plan-les-Ouates. Il s'agirait ainsi d'un projet de bibliothèque intercommunale.

**2. La Chapelle-Les Sciens**

Les deux communes souhaitent que ces nouveaux espaces soient des lieux vivants, avec des espaces festifs intercommunaux, des liaisons avec les accès existants par, entre autre, la prolongation du Mail de Plan-les-Ouates.

**3. Projets des services culturels**

Chaque service culturel décrit brièvement les activités prévues dans les différents lieux communaux ; Les synergies possibles seraient du domaine de la publicité, de projets communs et d'un échange des plannings.

*RAPPORT DE COMMISSION :  
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE*

**Date de la séance de commission:** Lundi 27 avril 2009 à 20h00

**Lieu:** Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

**D 61-2009, relatif au crédit d'engagement en vue de la mise en œuvre de différentes mesures pour l'éclairage public**

La commission consulte M.M PAVESI Olivier et ZUFFEREY Jean-Luc des SIG. Les commissaires ont pu s'informer sur les orientations de modifications de l'éclairage public communal. La commission préavise favorablement à cette délibération par 7 oui 0 non et 1 abstention.

**Motion 27-2009 P La route de St Julien : une vraie centralité à Plan-les-Ouates.**

Les commissaires ouvrent la discussion sur les invites de la motion. La réflexion se poursuivra lors de prochaines séances.

Le rapporteur, Gambuzza Antonio  
Plan-les-Ouates, le 28 avril 2009.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES  
FINANCES ET DU PATRIMOINE FINANCIER

Dates de la séance de commission : 28 avril 2009  
Lieu : Mairie - salle des commissions

Au cours de la séance la Commission des Finances et du Patrimoine Financier ont été soumis pour études les projets de délibération suivants :

**Projet de délibération D59-2009 :**

Demande de crédit de CHF.1'209'000.- pour réaliser la réfection de l'esplanade piscine et salle communale ainsi que de procéder à une meilleures isolations thermique du toit de la piscine : Par 8 oui et une abstention la commission recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande

**Projet de délibération D60-2009 :**

Cette demande de crédit, qui s'élève à CHF.220'409.-, concerne l'aménagement des voies publiques, chemin des Cherpine, chemin des Charrontons. Elle soulève encore de nombreuses question de sorte que la commission demande à ce qu'elle soit soumise à nouveau lors d'une prochaine séance.

**Projet de délibération D63-2009 :**

Relatif à l'aménagement d'un parking sur le terrain des SIG à la route de base pour une montant de CHF.390'000.-. La durée du bail sera conclu pour 5 ans avec la même durée pour l'amortissement. La commission préavise favorablement par 8 oui et une abstention cette demande.

**Projet de délibération D67-2009 :**

Demande d'un crédit supplémentaire de CHF.220'887.17 concernant un dépassement du crédit d'engagement pour l'aménagement de l'équipement d'intérieur de la maison des arts et de la culture La julienne. Etant donné que les commissaires reçoivent le décompte des travaux pendant cette séance, il est convenu de reporter la décision à une séance ultérieure.

Le rapporteur : Richard Jeanmonod  
Le 4 mai 2009

RAPPORT DE LA COMMISSION DES  
FINANCES ET DU PATRIMOINE FINANCIER

Dates des séances de commission : 4 et 13 mai 2009  
Lieu : Mairie - salle des commissions

Au cours de ces séances, la Commission des Finances et du Patrimoine Financier s'est particulièrement penchée sur les comptes 2008 de la commune :

Elle a notamment pu constater que le résultat fait apparaître un excédent de revenu net de CHF.14'186'782.64 alors que le budget le prévoyait à CHF.190'227.-.

Ceci a permis de réduire significativement la dette au 31 décembre 2008 à CHF.3'723'354.88. Ainsi la dette nette par habitant s'élève à CHF.380.-.

Par conséquent, la commission des finances et du patrimoine financier propose, à l'unanimité, d'approuver le projet de délibération D65-2009 relatif aux crédits budgétaires supplémentaires 2008 pour un total de CHF.1'686'038.17,

Ainsi que le projet de délibération D66-2009, à l'unanimité, relatif au compte de fonctionnement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan, dont l'excédent de revenu s'élève à CHF.14'186'782.64.

Par ailleurs, la commission des finance et du patrimoine financier s'est aussi prononcée favorablement par 3 pour et 3 abstentions pour le projet de délibération D61-2009 relatif au crédit d'engagement pour la mise en œuvre des différentes mesures pour l'éclairage public. Les trois abstentions sont motivées par le fait que le document permettant de faire une comparaison entre les différentes variantes à adopter manquait lors de la séance. ils restent néanmoins convaincus de la nécessité de la réflexion et sauront opter pour la bonne solution lors du vote déterminant.

Le rapporteur : Richard Jeanmonod  
Le 19 mai 2009

**RAPPORT DE LA COMMISSION :  
SECURITE – FEU - PC**

Date de la séance de la commission : Mardi 5 mai 2009

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

**Discussion Vidéosurveillance**

La commission prend connaissance des informations données par M. Th. Durand.

Après discussion, les commissaires souhaitent recevoir un cadastre, des documents des lieux, ainsi que les coûts relatifs aux déprédations.

La commission continuera les investigations à ce sujet et décide de retravailler le concept de sécurité.

Le rapporteur : Marianne Gärtner  
Plan-les-Ouates, le 16 mai 2009

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
FAMILLE, JEUNESSE ET ACTIVITES SOCIALES**

Date de la séance de commission: 7 mai 2009

Lieu: Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

**1. *Projet jeunes adultes***

- La commission continue sa réflexion sur le projet d'aide à l'insertion professionnelle pour les jeunes adultes en difficultés sur Plan-les-Ouates. Durant cette séance, les commissaires ont préparé la prochaine rencontre destinée à auditionner l'OFPC et Interfaces entreprises. Une liste de questions et de réflexions a été élaborée dans le but de faire avancer le débat et le projet.

Le rapporteur, Nicole Berthod-Hutin

Plan-les-Ouates, 14 mai 2009

**RAPPORT DE COMMISSION :  
CONSTRUCTIONS ET EQUIPEMENTS**

Date de la séance de la commission : Lundi 11 mai 2009 à 20h.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. D 57- 2009 : Crédit d'engagement en vue de la réfection des sols de la Place de jeux de la Butte

Discussions et réponses aux questions des commissaires par M. Lazzarelli, chef du Service Environnement et Espaces verts.

L'amendement relatif au projet de délibération proposé par M. Gambuzza est rejeté par 5 voix contre et 2 voix pour.

La Commission donne un préavis favorable à ce crédit d'engagement à l'unanimité en demandant au Conseil administratif que soit pris en compte les remarques concernant l'estimation des coûts.

2. D 62 – 2009 : Crédit d'engagement destiné à l'aménagement de la Butte pour les manifestations et les loisirs

Discussions et réponses aux questions des commissaires par M. Lazzarelli.

Un préavis favorable à ce projet de délibération est voté par 7 oui et 1 abstention.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin, le 11 mai 2009

**RAPPORT DE COMMISSION :**

***Conjointe SPORTS, CULTURE ET LOISIRS + CONSTRUCTION et EQUIPEMENTS***

*Date de la séance de la commission : 14 mai 2009.*

*Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.*

- 1 Présentation du projet d'aménagement de la zone sportive des Cherpines, création de vestiaires, locaux, buvette et gradins en vue de voter un crédit d'étude lors d'un prochain conseil municipal.

Le rapporteur: Georges Rezwiakoff  
Le 15 mai 2009.

**RAPPORT DE COMMISSION :  
SPORTS, CULTURE ET LOISIRS**

Date de la séance de la commission : 14 mai 2009.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

- 1 Présentation de MMr. Chételat et Darbellay du club de la Pétanque du Camp du « championnat suisse Triplette Mixte 2010 » et demande de la participation de la commune dans l'organisation de l'évènement.  
La commission approuve à l'unanimité et préavise favorablement une subvention extraordinaire en vue du championnat suisse Triplette Mixte 2010.

Le rapporteur: Georges Rezwiakoff  
Le 15 mai 2009.



**Réponse du Conseil administratif à la question écrite  
de Mme Geneviève Guinand-Maître:  
« Signalisation de la fermeture provisoire du chemin de l'Abérieu »**

7 avril 2009

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En date du 24 mars 2009, le Conseil municipal a renvoyé au Conseil administratif une question écrite qui a la teneur suivante :

*Monsieur le conseiller administratif,*

*Le chemin de l'Abérieu a été fermé à la circulation par le Domaine Nature et Paysage du département cantonal du Territoire du 15 janvier au 15 mars afin de préserver les déplacements des batraciens entre l'étang du Paradis et l'étang de la Bistoquette.*

*La mesure a été prise pour la première fois en février 2008. Elle est appelée à se répéter chaque année.*

*J'avais demandé en 2008 qu'une information soit donnée à la population sous forme de panneaux sur les barrières empêchant la circulation des véhicules. Les panneaux devaient également donner les dates d'entrée en vigueur et d'expiration de la mesure.*

*Si je comprends que cela n'ait pu être fait en 2008, je ne puis plus comprendre que cela se passe de la même façon en 2009.*

*En une année, il n'a pas été possible de faire des panneaux expliquant clairement la raison de la mesure et les dates. L'étonnement et l'incompréhension que cela suscitent est inacceptable.*

*Ma question sera en deux parties.*

*Est-ce au domaine Nature et paysage de se charger de l'information ? Si c'est le cas, je demande que la commune interpelle rapidement ce service de l'état pour que tout soit prêt pour 2010.*

*La commune doit-elle se charger de l'information ? Auquel cas, je vous demande de faire réaliser au plus vite les panneaux, afin qu'ils soient prêts pour la fermeture de 2010.*

*Je vous remercie.*

**RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A la demande du département du territoire, la commune de Plan-les-Ouates a procédé, en 2008, à la fermeture provisoire du chemin de l'Abérieu pour des mesures de protections des batraciens. L'opération ayant été formulée tardivement, la commune a toutefois mis en place les informations suivantes :

- Pose d'un panneau « danger grenouilles » fourni par le OCM, uniquement sur le haut du chemin de l'Abérieu. Ce panneau reste en place toute l'année ;
- Lettres adressées à tous les riverains et exploitants du site ;
- Article dans les journaux communaux et sur le site de la commune ;
- Fiche d'information provisoire sur les barrières (lecture lisible uniquement pour les piétons).

Dans toutes ses communications, l'administration avait notamment signalé que l'opération se répéterait chaque année.

En 2009, la commune a répété l'information dans les journaux communaux et sur le site de la commune, privilégiant ainsi la population. La fiche provisoire d'information, éditée par le bureau Viridis, n'a pas été reprise, celle-ci datant de décembre 2007. Enfin, le canton a avisé la commune le 13 mars de la prolongation de la fermeture jusqu'au 31 mars 2009.

Il est vrai que l'information au public n'a pas été optimale cette année. Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec les services cantonaux compétents pour établir une information circonstanciée sur les batraciens de cette région, information qui expliquera également la nécessité de fermer le chemin de l'Abérieu pendant la période de reproduction. Tout sera mis en œuvre pour que cette information soit accessible au public dès la fin de l'année.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Thierry Durand  
Conseiller administratif délégué

**DELIBERATION D 57-2009**

relative au crédit d'engagement en vue de la réfection des sols de la place de jeux de la Butte

Vu la réglementation fixant de nouvelles normes et hauteurs de chute pour l'utilisation des jeux sur les emplacements publics,

vu les infrastructures actuelles, réclamant l'installation de sols souples pour satisfaire aux exigences,

vu la nécessité de renouveler les poubelles et la signalétique de ce secteur et d'y ajouter des bancs,

vu la nécessité de rehausser la voile d'ombrage palliant ainsi aux déprédations,

vu la nécessité d'aménager une voie d'accès facilitant l'accès aux jeux et reliant le parking du chemin de la Butte,

vu l'exposé des motifs EM N° 57-2009, daté de mars 2009 et comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

**par 20 oui (unanimité)**

1. D'accepter de réaliser les travaux pour la réfection des sols de la place de jeux de la Butte, le renouvellement des poubelles, la signalétique et l'aménagement d'une voie d'accès reliant le parking du chemin de la Butte aux jeux.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement en 2009 de Fr. 216'500.- destiné à financer et à entreprendre les travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue à l'article 1 dans le compte des investissements sous rubrique N° 35.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant prévu de Fr. 216'500.- au moyen de 10 annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous rubrique N° 35.331 « Amortissement des investissements » de 2010 à 2019.

**DELIBERATION D 59-2009**

relative au crédit d'engagement pour la réfection des esplanades de la piscine et de la salle communale  
Plan-les-Ouates

Vu la vétusté de l'étanchéité et de l'isolation posées en 1989 sur les esplanades piscine et salle communale, le projet prévoit la réfection des esplanades à neuf avec une augmentation de l'épaisseur de l'isolation qui passera de 10 à 20 cm afin d'améliorer l'isolation de la toiture piscine en diminuant la perte d'énergie,

attendu que ces dalles ne sont pas armées et sont endommagées facilement lors d'actes de vandalisme,

vu la volonté d'une meilleure utilisation de ces esplanades en supprimant un certain nombre de bacs à plantes,

vu la volonté de changer les luminaires existants de vieille génération par une technologie LED et de prévoir un éclairage de manifestation en plus de l'éclairage d'ambiance, qui fonctionnera indépendamment,

vu le mandat confié au bureau Guscetti et Tournier, ingénierie civile à Genève, par le Conseil administratif, pour conduire cette opération sur le plan technique,

vu le devis descriptif du projet et le coût des travaux, ainsi que les plans annexés à la présente délibération,

vu l'exposé des motifs EM 59-2009, daté de mars 2009, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

vu la requête en autorisation de construire déposée auprès du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) par le bureau d'ingénieurs, requête qui devrait être délivrée en juin 2009,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

**par 20 oui (unanimité)**

1. D'accepter de réaliser les travaux de réfection des esplanades de la piscine et de la salle communale.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de Fr. 1'209'000.-, destiné à financer et à entreprendre les travaux de réfection des esplanades, comme décrits en résumé sous point 1.
3. De comptabiliser la dépense prévue de Fr. 1'209'000.- dans le compte des investissements, sous rubrique N° 08.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de Fr. 1'209'000.- au moyen de 20 annuités au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 08.331 « amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2010 à 2029.

**DELIBERATION D 61A-2009**

relative au crédit d'engagement en vue de la mise en œuvre de différentes mesures pour l'éclairage public

Vu les mesures visant à diminuer la consommation d'énergie, qui ont déjà été réalisées en 2003 dans la ZIPLO,

vu la volonté de la commune de Plan-les-Ouates de moderniser son infrastructure d'éclairage public en effectuant de substantielles économies d'énergie, inscrivant ainsi son action dans la perspective de la limitation de sa consommation d'énergie,

vu la volonté de la commune de Plan-les-Ouates de poursuivre sa politique visant à éclairer les cheminements et lieux fréquentés en soirée par la population,

vu l'audit effectué par les Services Industriels de Genève, dont a bénéficié la commune de Plan-les-Ouates dans le cadre du Label Cité de l'Energie,

vu le rapport qui a suivi cet audit, reçu par la commune de Plan-les-Ouates en novembre 2008,

vu l'exposé des motifs EM N° 61-2009, daté de mars 2009, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

vu les précisions apportées par les SIG en date du 15 mai 2009,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

**par 20 oui (unanimité)**

1. D'accepter la mise en œuvre de mesures pour l'éclairage public visant à remplacer les lampes à vapeur de mercure et les lampes fluorescentes par des lampes aux iodures de sodium haute pression, à diminuer la puissance de l'éclairage public dans la ZIPLO, à supprimer les 44 tubes fluorescents du pont situé à la route de Base sur l'autoroute, à supprimer les 4 signalisations lumineuses et les remplacer par des signalisations retro-réfléchissantes, ainsi qu'à abaisser l'intensité lumineuse à partir d'une certaine heure de la nuit sur certaines installations.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de Fr. 371'000,-, destiné à financer les mesures décrites au point 1.
3. De comptabiliser la dépense prévue de Fr. 371'000,- dans le compte des investissements, sous rubrique N° 62.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de Fr. 371'000,- au moyen de 10 annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement, sous rubrique N° 62.331 « amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2010 à 2019.

**DELIBERATION D 63-2009**

relative au crédit d'engagement pour la réfection du parking situé sur la parcelle des SIG à la route de Base  
- Plan-les-Ouates

Vu la volonté de la commune de reprendre la gestion de ce parking à titre provisoire pour une durée de 5 ans et de le mettre à disposition du public contre paiement au moyen d'un horodateur,

vu les études qui doivent débiter pour la construction d'un bâtiment avec parking au sous-sol au lieu-dit « la piscine »,

vu l'état de la surface existante, un réaménagement de ce parking est nécessaire afin de le rendre praticable aux utilisateurs,

vu le mandat confié au bureau Amsler-Bombeli, par le Conseil administratif, pour la phase étude et jusqu'au dépôt de l'autorisation,

vu le travail confié au service construction et aménagement, par le Conseil administratif, pour conduire cette opération sur le plan technique,

vu le devis descriptif du projet et les coûts des travaux, ainsi que les plans annexés à la présente délibération,

vu l'exposé des motifs EM N° 63-2009 élaboré par le service construction et aménagement, daté de mars 2009, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

vu la requête en autorisation de construire déposée auprès du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) par le bureau d'ingénieurs, requête qui devrait être délivrée en juin 2009,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

**par 20 oui (unanimité)**

1. D'accepter de réaliser les travaux de réfection du parking situé sur la parcelle des SIG à la route de Base, à la condition que la commune obtienne la prolongation de l'autorisation de construire par le DCTI, pour une durée de 5 ans, permettant l'utilisation de cette parcelle à destination de parking public.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de Fr. 396'000.-, destiné à financer et à entreprendre les travaux de cette réfection comme décrits en résumé sous point 1.
3. De comptabiliser la dépense prévue de Fr. 396'000.- dans le compte des investissements, sous rubrique N° 62.501, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de Fr. 396'000.- au moyen de 5 annuités au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 62.331 « amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2010 à 2014, vu la durée de mise à disposition obtenue.

### DELIBERATION D 65-2009

relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2008 et aux moyens de les couvrir  
(fonctionnement 2008)

Vu le surplus de dépenses réalisées sur les rubriques de charges de Fr.1'965'844.17, dont à déduire les imputations internes de Fr.279'806,00, soit net **Fr.1'686'038,17**,

vu les économies réalisées sur les rubriques de charges de Fr.4'295'949.35, dont à déduire les imputations internes de Fr.548'488.00, soit net **Fr.3'747'461,35**,

vu les plus-values enregistrées aux revenus de Fr. 11'666'450,46, dont à ajouter les imputations internes de Fr.268'682,00, soit net **Fr.11'935'132,46**,

vu les économies réalisées sur la nature 314 « Entretien immobilier par des tiers » pour la somme de Fr.972'621.10,

attendu que le surplus de dépenses réalisées se subdivise de la manière suivante :

• total autres rubrique de charges	Fr. 459'026.15
• total de la nature 314 « Entretien immobilier par des tiers »	Fr. 585'489.70
• total de la nature 331 « Amortissement du patrimoine administratif »	Fr. 133'973.40
• total de la direction 9 « Finances et impôts » hors nature 314	<u>Fr. 507'548.92</u>
total	<u>Fr. 1'686'038.17</u>

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, al. 1, lettre d et 75, al.1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

### DECIDE

**par 20 oui (unanimité)**

D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires de fonctionnement 2008 suivants, pour un montant total de **Fr. 1'686'038.17**.

Nos	Rubriques	Fr.
02.304	Caisse de pension et prévoyance	272.15
05.301	Traitements du personnel	12'091.95
05.308	Personnel intérimaire	198'187.70
05.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	6'789.60
08.311	Mobilier, machines, véhicules, matériel	2'105.50
08.313	Fournitures et marchandises	2'647.45
08.318	Honoraires, prestations de service	5'544.15
09.319	Frais divers	13'860.50
09.352	Dédommagements aux communes	452.00
10.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	3'077.90
14.306	Prestations en nature	1'166.75
21.312	Eau, énergie, combustible	27'090.75
21.352	Dédommagements aux communes	6'500.00
30.312	Eau, énergie, combustible	16'329.20
<b>Nos</b>	<b>Rubriques</b>	<b>Fr.</b>

30.313	Fournitures et marchandises	1'285.05
33.312	Eau, énergie, combustible	1'491.70
33.313	Fournitures et marchandises	199.35
34.365	Subventions institutions privées	39'410.70
54.301	Traitements du personnel	4'782.75
54.308	Personnel intérimaire	8'569.20
54.315	Entretien objets mobiliers par des tiers	4'497.30
54.318	Honoraires, prestations de service	43'149.50
54.319	Frais divers	86.00
54.365	Subventions institutions privées	27'460.00
58.312	Eau, énergie, combustible	133.75
58.313	Fournitures et marchandises	357.40
58.363	Subventions aux propres établissements	1'328.80
58.366	Subventions personnes physiques	1'376.75
58.367	Subventions pour l'étranger	60.00
72.316	Loyers, fermages, redevances d'utilisation	6.60
74.318	Honoraires, prestations de service	28'715.70
	<b>Total des autres rubriques de charges</b>	<b>459'026.15</b>
10.314	Entretien immobilier par des tiers	4'979.75
14.314	Entretien immobilier par des tiers	6'802.25
16.314	Entretien immobilier par des tiers	6'495.55
21.314	Entretien immobilier par des tiers	342'776.95
30.314	Entretien immobilier par des tiers	41'518.95
34.314	Entretien immobilier par des tiers	88'939.20
35.314	Entretien immobilier par des tiers	7'110.95
54.314	Entretien immobilier par des tiers	42'020.40
58.314	Entretien immobilier par des tiers	3'974.70
62.314	Entretien immobilier par des tiers	4'824.75
95.314	Entretien immobilier par des tiers	36'046.25
	<b>Total de la nature « 314 »</b>	<b>585'489.70</b>
08.331	Amortissement du patrimoine administratif	1.00
33.331	Amortissement du patrimoine administratif	46'728.45
79.331	Amortissement du patrimoine administratif	87'243.95
	<b>Total de la nature « 331 »</b>	<b>133'973.40</b>
90.346	Compensation financière aux communes françaises	58'434.70
90.351	Dédommagements au canton	425'206.85
94.318	Honoraires, prestations de service	12'978.92
94.330	Amortissement du patrimoine financier	9'920.00
95.318	Honoraires, prestations de service	1'008.45
	<b>Total de la direction 9 hors nature 314</b>	<b>507'548.92</b>
	<b>TOTAL : Fr.</b>	<b>1'686'038.17</b>

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

### **DELIBERATION D 66-2009**

relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2008

Vu le compte administratif pour l'exercice 2008 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte des investissements,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2008 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département du territoire,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

### **DECIDE**

**par 20 oui (unanimité)**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2008.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2008 pour un montant :
  - de Fr. 47'083'997.82, dont à déduire les imputations internes de Fr. 5'572'618.00, soit net **Fr. 41'511'379.82** aux charges
  - et de Fr. 61'270'780.46, dont à déduire les imputations internes de Fr. 5'572'618.00, soit net **Fr. 55'698'162.46** aux revenus,
  - l'excédent de revenus s'élevant à **Fr. 14'186'782.64**
3. D'approuver le compte des investissements 2008 pour un montant :
  - de Fr. 9'422'827.05 aux dépenses
  - et Fr. 773'252.10 aux recettes,
  - les investissements nets s'élevant à Fr. 8'649'574.95.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 8'649'574.95 par l'autofinancement à raison de Fr. 21'155'774.04.
  - au moyen de la somme de Fr. 6'968'991.40 représentant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement
  - et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 14'186'782.64.L'excédent de financement s'élève à Fr. 12'506'199.09.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 14'186'782.64 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2008.

6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2008 totalisant à l'actif un montant de Fr. 284'552'514.02 qui se compose de :

• Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr. 176'382'944.79
• Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	<u>Fr. 108'169'569.23</u>
Total de l'actif	Fr. 284'552'514.02

et au passif un montant de Fr. 284'552'514.02 qui se compose de :

• Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr. 3'859'980.81
• Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr. 148'069'021.10
• Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr. 3'096'870.68
• Provisions (nature 24)	Fr. 11'079'000.09
• Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	Fr. 14'001'426.99
• Fortune nette (nature 29)	<u>Fr. 104'446'214.35</u>
Total du passif	Fr. 284'552'514.02

Les avoirs hors bilan en faveur des fonds spéciaux s'élèvent au 31.12.2008 à Fr.80'567.36.

Les engagements hors bilan en faveur de tiers s'élèvent au 31.12.2008 à Fr. 54'000.00.

**PROJET DE DELIBERATION D 70-2009 R**

relatif à un crédit d'étude en vue de l'élaboration d'un projet d'aménagement de la zone sportive des Cherpines, création de vestiaires, locaux, buvette et gradins

Vu les besoins de vestiaires supplémentaires,

vu la nécessité de repenser globalement l'implantation des terrains,

vu la nécessité de créer des locaux pour les sociétés sportives,

vu la nécessité d'aménager une buvette pour l'accueil du public et des utilisateurs satisfaisant aux besoins actuels,

vu les besoins de gradins pour le public et les supporters,

vu l'exposé des motifs EM 70-2009 du mois d'avril 2009, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

par x oui, x non et x abstentions

1. D'accepter le principe d'un crédit d'étude en vue de l'élaboration d'un projet d'aménagement de la zone sportive des Cherpines, création de vestiaires, locaux, buvette et gradins.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 425'000.- destiné à financer cette étude.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue au point 2 dans le compte des investissements, sous rubrique N° 34.503, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de fonctionnement sous rubrique N° 34.331.

### Postulat Po 11-2009

Pour la création d'un espace de détente, sous forme d'un parc public, sur la Butte et pour l'étude d'une occupation énergétique de son sous-sol

Vu les parcelles No 5425, 3689 et 3504 propriété de la Commune de PLAN-LES-OUATES,

Vu l'emplacement central de ces parcelles, l'importance de leurs surfaces (env. 40'000 m<sup>2</sup>) et la nécessité du maintien d'un poumon de verdure accessible à tous au centre du village,

Vu l'affectation actuelle de cet emplacement, dont une partie est déjà à usage de place de fêtes, en particulier pour le 1<sup>er</sup> Août,

Vu l'acceptation d'une motion PDC, pour la création d'un couvert à pique nique,

le Conseil municipal  
invite le Conseil administratif

- A convoquer au plus vite les commissions concernées afin de définir un programme global d'aménagement de la Butte.
- Fort du programme défini, d'ouvrir un concours d'architectes paysagistes.
- De faire étudier l'opportunité d'un système de production d'énergie alternative géothermie ou autre destiné aux bâtiments communaux voisins.

Le groupe Liberal

*Accepté à l'unanimité (20 oui)*

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

C'est dans le cadre d'un projet novateur et ambitieux que nous vous proposons ce postulat pour la création d'un espace de détente sous forme d'un parc public sur la Butte et l'étude d'une occupation énergétique de son sous-sol.

Novatrice notre proposition le sera dans la façon de la traiter ; nous souhaitons en effet à tout prix éviter le même cheminement que les projets de la salle communale ou de la place des Aviateurs et vous proposons la procédure suivante :

- Envoi du postulat au conseil administratif avec mode d'emploi.
- Convocation des commissions pour l'élaboration d'un catalogue exhaustif des volontés et besoins
- Renvoi à nos services pour la synthèse et l'élaboration d'un cahier des charges.
- Ouverture d'un concours d'architectes paysagistes.
- Réalisation

Ambitieux parce que nous pensons qu'il y a, au centre de notre village, l'opportunité d'aménager un grand espace de détente, utilisable par tous, pour y jouer, s'y promener et peut-être y faire des pique niques (voir motions PDC de 2000). Il devra comprendre des aménagements pouvant accueillir les rares mais grandes manifestations qui rythment la vie communale. (Promotions et 1<sup>er</sup> août, anniversaire...)

Profitant de la proximité d'un certain nombre de nos bâtiments publics (Mairie, Salle Communale, Centre Voirie Feu, Ecole) nous pensons qu'il serait intéressant d'étudier les possibilités d'exploitation du sous sol pour une nouvelle source de production d'énergie. (CREGE)

Pour terminer, nous souhaitons par ce postulat, manifester notre volonté que cet espace demeure un poumon de verdure et que les réalisations légères, destinées à son aménagement s'inscrivent dans un plan d'ensemble harmonieux .

## INTERVENTIONS DU PUBLIC À L'ISSUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 MAI 2009

---

Après avoir officiellement levé la séance, M. Magnin, Président du Conseil municipal, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

### QUESTIONS DU PUBLIC

Revenant sur l'une des interventions de M. Jeanmonod, Mme Carole Semon, (Place des Aviateurs) relaie l'interrogation de bon nombre de voisins quant à la suppression, depuis plusieurs mois déjà, des conteneurs à compost, suppression qui n'a d'ailleurs fait l'objet d'aucune information de la part de la régie.

M. Durand prend note de cette remarque et se renseignera rapidement à ce sujet.

M. Christophe Boymond (Place des Aviateurs) témoigne des énormes problèmes de capacité que rencontre la ligne D des TPG, la taille des véhicules, ridiculement petite, n'étant pas adaptée au nombre d'usagers qui fréquentent cette ligne. Il déplore également l'état des véhicules, dégradés par des saletés aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, négligence évidente qui n'est pas habituelle au niveau des véhicules entretenus au Bachet-de-Pesay.

Il lui paraît indispensable que le service et le niveau de qualité des prestations soient identiques sur l'ensemble du réseau, les usagers payant tous le même prix.

M. Durand est conscient de la problématique de la ligne D au sujet de laquelle il interpelle régulièrement les TPG et la DGM depuis son entrée en fonction au Conseil administratif de Plan-les-Ouates. Si on lui promet systématiquement des améliorations prochaines, force est de constater qu'elles tardent à venir. Néanmoins, les interpellations de la population à ce sujet sont consciencieusement relayées auprès des instances compétentes, dans l'espoir d'une réaction prochaine des TPG.

A toutes fins utiles, M. Durant rappelle que la gestion de cette ligne est assurée par une structure indépendante des TPG. Le mandat a toutefois été remis au concours dernièrement pour l'année prochaine.

Mme Cretton (chemin du Nant-Boret) souhaiterait savoir ce que la commune a prévu de faire sur la parcelle dite de la piscine.

M. Durand indique qu'une commission spécifique du Conseil municipal travaille sur ce projet qui prévoit notamment la construction d'un parking souterrain public, d'une caserne des pompiers, de commerces de proximité, d'une crèche et d'une installation de chauffage à distance pour l'ensemble de la ZIPLO. Ce projet ne devrait toutefois pas voir le jour avant plusieurs années.

En tant que nouvelle habitante, Mme Cretton profite d'avoir la parole pour préciser qu'elle apprécie beaucoup la qualité de vie qui prévaut à Plan-les-Ouates.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt les débats à 22h45.